



L'excellence à la portée de tous !

Un ministère de Calvary Chapel-Port-au-Prince

(509) 2209-5686 - [administration@uespoir.edu.ht](mailto:administration@uespoir.edu.ht) - [www.uespoir.edu.ht](http://www.uespoir.edu.ht)

## Syllabus

**Titre du Cours**

**DROIT DU TRAVAIL**

### **I- Les objectifs**

Le cours vise à familiariser les participants avec les notions fondamentales en droit, en particulier le droit du travail et le droit social. Il vise également à aider les participants à comprendre les droits et obligations des employés et des employeurs dans une entreprise.

### **II- Plan du cours**

- I. Présentation générale présentant le sujet du document.
- II. Le rapport du droit avec d'autres disciplines telles que la morale, l'histoire, la sociologie et la médecine.
- III. Les grandes divisions du droit, notamment le droit naturel et positif, public et privé, ainsi que le droit objectif et subjectif.
- IV. Les sources du droit positif, y compris la loi, la jurisprudence, la doctrine et la coutume.
- V. Les différentes conceptions du travail, notamment la conception marxiste et capitaliste.
- VI. Le droit du travail comme branche du droit privé, y compris son objet, les intervenants tels que l'Etat, l'employeur et l'employé, les principes et l'importance du droit du travail.

- VII. Les sources du droit du travail, telles que le droit interne d'origine étatique, le défaut de textes législatifs, le droit interne d'origine privée et la législation internationale du travail.
- VIII. Les sources du droit international du travail, notamment l'OIT, le BIT et les étapes de la formation du droit international du travail.
- IX. Les caractéristiques du droit du travail, y compris le droit impératif, particulariste, en expansion et diversifié ou concret.
- X. La nature du droit du travail.
- XI. Brève présentation du ministère des affaires sociales et du travail, y compris le bureau du travail et les organismes décentralisés/déconcentrés.
- XII. Le contrat de travail, y compris les conditions de validité du contrat, les conditions de fond et de forme, ainsi que les éléments du contrat de travail.
- XIII. Les accessoires du salaire, tels que les pourboires, boni et bonus.
- XIV. Les obligations qui découlent du contrat de travail pour les employeurs et les employés, y compris le conflit de travail, la grève et le lock-out.
- XV. Les congés payés, y compris le congé annuel, de maladie et de maternité, ainsi que le délai-congé ou préavis de congédiement.
- XVI. La conciliation, les instances et la procédure, ainsi que le tribunal du travail et le recours des décisions du tribunal du travail.

